



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annczy, le 25 octobre 2022

Aménagement du territoire

Projet d'aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière-La Clusaz

Le préfet de la Haute-Savoie prend acte de l'ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble de ce jour prononçant la suspension de l'arrêté portant autorisation environnementale au profit de la commune de La Clusaz pour l'aménagement de la retenue collinaire de la Colombière.

Le préfet souligne que cette ordonnance de référé ne préjuge pas de la légalité de l'arrêté préfectoral au fond. Le projet a été déclaré d'utilité publique après avis favorables du conseil national de la protection de la nature (CNP), de l'Autorité environnementale, et de la commission d'enquête publique.

Il tient à rappeler également que l'occupation actuelle du plateau de la Colombière est illégale et doit cesser dans les plus brefs délais.

Enfin, ainsi qu'il s'y était engagé, le préfet recevra une délégation des associations qui ont demandé à le rencontrer sur ce dossier.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53
Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 ANNECY Cedex